



REMUNERATION DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX

Conformément aux recommandations du code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF de décembre 2008, sanofi-aventis publie ci-après les éléments de rémunération de ses dirigeants mandataires sociaux arrêtés par le Conseil d'Administration du 1^{er} mars, sur proposition du Comité des Rémunérations.

Exercice 2009

La rémunération variable du Président a été fixée à 975 000 € soit 75 % de sa rémunération fixe.

La rémunération variable du Directeur Général a été fixée à 2 400 000 €, soit 200 % de sa rémunération fixe.

Exercice 2010

- **Rémunération du Président**

Le salaire fixe a été maintenu à 1 300 000 €

La part variable de la rémunération est fixée en fonction de critères quantitatifs et qualitatifs et pourra être comprise entre 60 % et 75 % de la rémunération fixe.

Comme en 2009, il n'a été attribué ni stock-options ni actions de performance au Président en 2010.

- **Rémunération du Directeur Général**

Le salaire fixe a été maintenu à 1 200 000 €

La part variable de la rémunération est fixée en fonction de critères quantitatifs et qualitatifs et pourra être comprise entre 0 et 200 % de la rémunération fixe. En cas de performance exceptionnelle, elle pourra excéder 200 %.

Il a été attribué 275 000 options de souscription au Directeur Général. Comme en 2009, l'attribution des options de souscription au Directeur Général est subordonnée à la réalisation d'une condition de performance sur plusieurs exercices.

Pour plus ample information sur les rémunérations et les retraites des dirigeants et mandataires sociaux, il convient de se référer au document de référence 2009 enregistré auprès de l'AMF et consultable sur le site www.sanofi-aventis.com.